

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

***AVIS PUBLIC***  
**PROMULGATION DU RÈGLEMENT N°741-1**


**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Jacques Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 17 avril 2020, le Règlement n°741-1, abrogeant les Règlements n°s741 et 535 et ses amendements, concernant la protection des berges, des plans d'eau et de l'accès aux lacs.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la Loi, à savoir :

Avis de motion :	20 mars 2020
Dépôt du règlement :	20 mars 2020
Adoption du règlement :	17 avril 2020
Entrée en vigueur :	17 avril 2020
Avis de publication	27 avril 2020

**DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,**  
ce 27 avril 2020



**Jacques Cusson**  
Directeur général et secrétaire-trésorier


---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)**

Je soussigné Jacques Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 27<sup>e</sup> jour d'avril 2020, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité.

---

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27<sup>e</sup> jour d'avril 2020.



Jacques Cusson  
Directeur général et secrétaire-trésorier